

**Bien préparer
ses études
supérieures**

➤ Budget

Les 3 grands postes de dépenses du budget d'un étudiant :

- **LE LOGEMENT** : loyer, caution, assurance...
 - **LES INSCRIPTIONS** : scolarité, contribution étudiante...
 - **LE QUOTIDIEN** : transport, nourriture, fournitures scolaires....
- ❖ Conseil: Discutez en famille du financement d'un projet réalisable et trouver un job d'été avant la rentrée universitaire



▶ Les aides financières

Ce à quoi peut prétendre un étudiant :

- **Les Bourses de l'Enseignement Supérieur sur critères sociaux (gratuité des frais d'inscription et de la Contribution Vie Etudiante CVEC).**
- **Les aides spécifiques : l'aide annuelle et l'aide ponctuelle du CROUS destiné à apporter une aide à l'étudiant rencontrant des difficultés particulières (sur évaluation sociale).**
- **Les prêts étudiants. (se renseigner auprès des banques)**



Le dossier social étudiant

Futur étudiant en formation sanitaire et sociale?

Pour demander un logement, l'étudiant devra constituer un DSE auprès du Crous.

En revanche, concernant les aides financières, il faudra que l'étudiant se rapproche de la Région:

<https://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr/basscep/>

 *Centre-Val de Loire*



Les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux

- **Conditions d'âge**

- ✓ Être âgé de **moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire**, pour une première demande

- **Conditions de nationalité**

- ✓ Être de nationalité **française**

- ✓ Être de nationalité d'un **état membre de l'Espace Economique Européen** (sous conditions)

- ✓ Pour les étudiants de nationalité non-européenne, (sous conditions : être **domicilié en France depuis au moins 2 ans** avec rattachement **fiscal en France d'au moins 2 ans** et un **titre de séjour en règle**)

- **Conditions d'inscription et de diplôme**

- ✓ Être inscrit en **formation initiale**

- ✓ Être inscrit dans une formation **habilitée à recevoir des boursiers**

- ✓ Suivre des **études à temps plein**

- ✓ Être **assidu en cours et présent aux examens**

- **Conditions de ressources**

- ✓ Revenu brut global de la famille.

Le Dossier Social Etudiant

Demandes de bourse - logement



Janvier 2022



Le Crous en chiffres

Le Crous d'Orléans-Tours c'est :

- **37 résidences**
- **6 500 lits**
- **17 restaurants**
- **18 cafétérias**
- **3,30 € pour un repas complet – 1 € pour les boursiers**
- **21 520 étudiants boursiers en 2022**

2

Constituer son dossier social étudiant ou DSE



Constitution du dossier social étudiant

2. Où ?

- Sur www.messervices.etudiant.gouv.fr
- Cliquez sur :





MesServices.etudiant.gouv.fr

DEMANDE DSE
BOURSE / LOGEMENT

SUIVI DSE
BOURSE / LOGEMENT

SIMULATEUR
CALCULEZ VOTRE BOURSE

JOB AVIZ
LA CENTRALE DU JOB ÉTUDIANT

CROUS FAVORI(S)

RENDEZ-VOUS
SERVICES ÉTUDIANTS

LOKAVIZ
LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT

CLÉ
LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

CITÉ'U
GÉREZ VOTRE LOGEMENT

RETROUVEZ VOTRE CROUS SUR
MOBILE

MONÉTIQUE

CARTE
RESTO'U ET RÉSIDENCES

BED & CROUS

ARPE
AIDE À LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI

PAIEMENT EN LIGNE AVEC CITE U

LES SITES DES CROUS



Constitution du dossier social étudiant

Pourquoi ? Pour faire une demande de bourse et pour pouvoir ensuite demander un logement.

1. Quand ?

Au plus tôt à partir du **20 janvier**, et avant le **15 mai**.

Pour les étudiants qui demandent un logement, le DSE doit être créé et retourné **au plus tôt** afin que le dossier soit instruit avant le tour national d'affectation. Un dossier incomplet fera l'objet de demande de pièces complémentaires, ce qui rallonge d'autant le délai de validation.

Quel est le risque de faire son dossier trop tardivement ? De ne pas avoir un DSE valide au moment du tour logement, et de ne pas obtenir de logement.

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

A RETENIR :

DOSSIER HORS DELAI = DOSSIER TRAITE APRES LES AUTRES DOSSIERS

DOSSIER RENVOYÉ APRÈS LE 31 OCTOBRE = PAS DE RÉTROACTIVITÉ DU PAIEMENT



Constitution du dossier social étudiant

Avant de commencer la saisie, l'élève/étudiant doit préparer :

- ✓ **Ses vœux d'études dans les académies de son choix.**

Au total, il peut effectuer 4 vœux dans des académies différentes

- ✓ **L'avis d'impôt 2021 (sur les revenus 2020) de la famille**

- ✓ Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie ou l'étude du DSE, mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée).



- Le **dossier** doit être **constitué tous les ans** et **le plus tôt possible**.
- Un étudiant **non boursier au lycée** peut faire une demande de bourse pour l'enseignement supérieur car les critères d'attribution sont différents.
- L'orientation de l'élève/étudiant n'est pas définie ?
Ce sont des **vœux** qui sont émis, et l'attribution conditionnelle reste valable si un étudiant s'inscrit finalement dans une autre filière et un même niveau d'études, tant que la formation est habilitée.
- Un dossier peut être **révisé** à tout moment de l'année en cas de changement de situation (décès, invalidité, divorce, chômage) sous réserve de production des justificatifs.



Constitution du dossier social étudiant

Arrivée sur la page d'accueil de
messervices.etudiant.gouv.fr :

Cliquer alors sur « connexion » :





Constitution du dossier social étudiant

L'**identifiant** est le courriel et le mot de passe choisi par l'étudiant puis cliquez sur « **Connexion** » :

- **Si un compte Parcoursup existe :**
Le courriel identifiant est celui qui a été défini dans Parcoursup.

A la première connexion, l'étudiant doit créer son mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ».

Suivez-nous etudiant.gouv.fr

MesServices.etudiant.gouv.fr

IDENTIFIEZ-VOUS

MON COMPTE
CNOUS - SP production - messervices

Courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Vous disposez déjà d'un compte si :

- vous aviez un compte sur portail-vie-etudiante.fr : Le Portail de la Vie Etudiante devient MesServices etudiant.gouv.fr
- vous êtes inscrit sur APB (Admission-postbac) pour l'année scolaire en cours, et vous avez reçu un mail vous confirmant la création de votre compte messervices.etudiant.gouv.fr

POUR VOUS CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS, UTILISEZ L'ADRESSE COURRIEL COMMUNIQUÉE À L'UN DE CES SERVICES ET RÉINITIALISEZ VOTRE MOT DE PASSE.

Si vous disposez d'un compte sur le portail avec une adresse courriel à laquelle vous n'avez plus accès, merci d'utiliser le [formulaire de modification de votre ancien courriel](#).

Si vous ne disposez pas d'un compte sur le portail, merci de remplir le [formulaire d'inscription](#).

Versement mensuel sur 10 mois
de septembre à juin en fonction
de l'échelon de **0bis à 7.**
soit annuellement de **1042 à**
5736 euros

LES DIFFERENTS ECHELONS DE BOURSE

- ▶ Echelon 0 bis: 104,20 euros par mois
- ▶ Echelon 1 : 172,40 euros par mois
- ▶ Echelon 2 : 259,70 euros par mois
- ▶ Echelon 3 : 332,50 euros par mois
- ▶ Echelon 4 : 405,50 euros par mois
- ▶ Echelon 5 : 465,60 euros par mois
- ▶ Echelon 6 : 493,80 euros par mois
- ▶ Echelon 7: 573,60 euros par mois

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens!!

**Le non respect des
obligations entraîne la
suspension et / ou le
reversement des sommes
indûment perçues**



Constitution du dossier social étudiant

DEPUIS 2021:

A l'issue de la saisie du DSE, les étudiants téléchargent leurs justificatifs en ligne. Il n'y a plus d'envoi postal.

NB: Les justificatifs demandés à l'issue de la saisie varient en fonction des renseignements fournis par l'étudiant lors de la saisie du DSE en ligne. Il est donc impératif de transmettre des informations correctes à chaque étape de la saisie.

3

Faire sa demande de logement



La demande de logement

Pour faire une demande de logement en résidence, l'étudiant doit :

- Avoir fait un dossier social étudiant (il indiquera lors de la saisie qu'il souhaite faire une demande de logement).
- Se connecter à www.messervices.etudiant.gouv.fr et cliquer sur la rubrique « Trouver un logement » **à partir de début mai 2022 pour consulter l'offre des Crous.**
- L'étudiant pourra faire des vœux de logement et les modifier lui-même à partir du _____ jusqu'au _____ : il ne contacte pas le Crous pour modifier ses vœux.

Important : l'étudiant devra avoir un dossier social étudiant validé (donc pas en attente) pour pouvoir passer au tour logement.

L'étudiant peut suivre son dossier en cliquant sur « Suivi du DSE ».

trouverunlogement.lescrous.fr

Webmail convergence x Saisir sa demande de bourse et/... x messervices.etudiant.gouv.fr: Acc... x Accueil — Trouver un logement x

Centre Regional Oeuvres Univ Scolaires [FR] | https://trouverunlogement.lescrous.fr

Crouslogement

Trouver un logement dans une résidence universitaire

Vous êtes ici : Accueil

MON LOGEMENT CROUS 2019-2020

L'offre de logement des Crous pour l'année universitaire 2019-2020 sera accessible à compter du 4 mars. Si vous êtes déjà logé en résidence du Crous et que vous demandez le renouvellement, connectez-vous sur CITE'U à compter de cette même date, via votre compte MSE.

MON LOGEMENT CROUS 2018-2019

Je dépose une demande pour l'année en cours 2018-2019. Sous certaines conditions, ma demande est validée immédiatement, sinon elle sera examinée par le CROUS dans un délai raisonnable. Dès acceptation ou refus, je suis informé par mail et/ou SMS.

Rechercher un logement

Suivre mes demandes

VISALE

Visale la caution locative

Le service Action Logement qui combine emploi et logement.

Rechercher sur visale.fr

LQKAVIZ

Mon logement chez un particulier

Je recherche un logement étudiant proposé par un particulier.

Rechercher sur Lokaviz.fr

Bed & Crous

Mon logement Crous pour un court séjour

Je cherche à me loger pour un week-end ou un court séjour (durée inférieure à un mois) dans un logement Crous sur toute la France jusqu'à l'année.

Rechercher sur BednCrous.fr

© Crous logement 2019 | Mentions légales | Plan du site

20:06 27/01/2019



La demande de logement

Lors du tour national d'affectation (tour logement) fin juin 2022, la priorité est donnée aux étudiants boursiers. L'étudiant reçoit un mail et un SMS lui indiquant s'il a obtenu un logement ou non.

En cas d'attribution d'un logement :

- L'étudiant devra confirmer et payer en ligne sa réservation jusqu'à une certaine date précisée. Passé ce délai, l'attribution sera annulée.
- Après paiement, il télécharge son **dossier d'admission** en résidence.



L'offre de logement du Crous

Le parc du Crous est composé de logements de type et de taille différents.

- **Chambre meublée, chambre meublée avec salle de bain, studio, T1, colocation (T1 bis, T2, T3), logements PMR**
- **Visites virtuelles sur www.crous-orleans-tours.fr**
- Un **accueil privilégié** est proposé aux **nouveaux étudiants** pour les **aider à s'intégrer et à réussir leurs études**



D'autres moyens de se loger:

ÉTUDIANTS, POUR TROUVER UN LOGEMENT

TOUT EST SUR **LOKAVIZ.FR**



www.lokaviz.fr

Portail de logements privés,
réservé aux étudiants

LES AIDES AU LOGEMENT

.....
**Vous louez un logement chez un particulier,
dans un foyer ou en résidence universitaire**

**Selon la nature du logement et votre situation
familiale,**

**la CAF du lieu de résidence propose aux
étudiants une aide au logement**

*La demande se fait au moment de l'entrée dans les lieux au
nom de l'étudiant.*

**Pour bénéficier des aides au logement,
plusieurs conditions :**

- ne pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire du logement
 - être titulaire du bail
 - seules les ressources de l'étudiant sont prises en compte
 - s'acquitter d'une charge de logement (loyer ou redevance)
 - résider dans un logement décent avec un minimum de confort.
-



- Les demandes sont à effectuer sur le site Internet de la CAF du lieu de résidence de l'étudiant dès signature du bail.
- L'ouverture des droits débute à la date de connexion (pas d'effet rétroactif).
- L'aide au logement n'intervient qu'au 2^{ème} mois de loyer.

ATTENTION : ces aides ne peuvent pas être cumulées avec les différentes Prestations Familiales perçues par les parents.

Renseignements, simulation de droit et demande de dossier

CONTACTEZ VOTRE CAF: www.caf.fr





AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, TOUT SE PASSE SUR

Simulation, demande et suivi du dossier en ligne

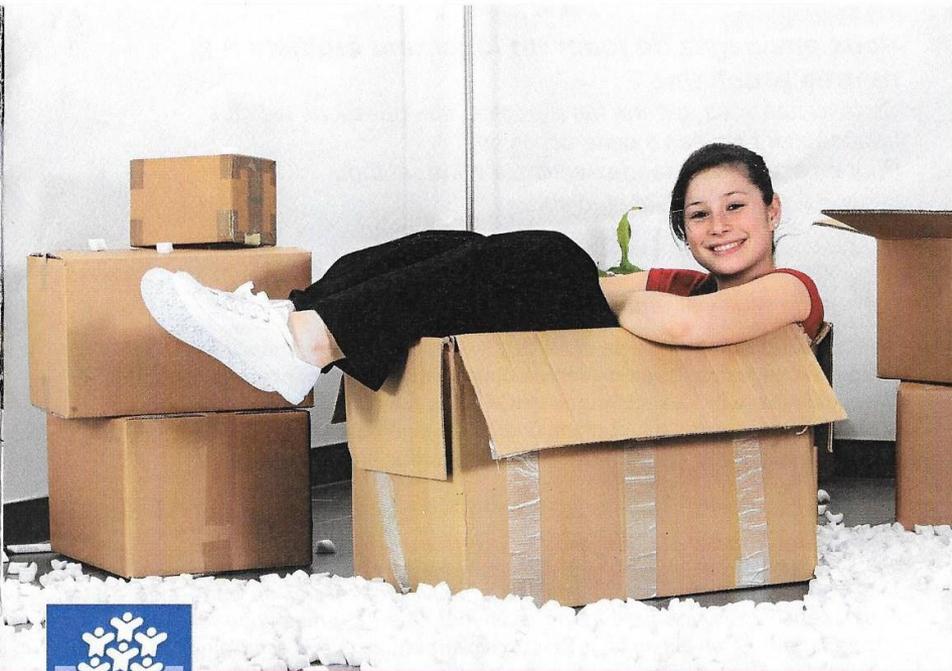


CAF D'EURE ET LOIR
TSA 32204
18931 BOURGES CEDEX 9
www.caf.fr



0 810 25 28 10 Service 0,06 € / min
+ prix appel

Edition Caf d'Eure-et-Loir - novembre 2016



Un logement étudiant à la prochaine rentrée ?

Vous envisagez de louer un logement étudiant à la rentrée prochaine ?

Ce fascicule vous apporte les réponses aux questions les plus fréquemment posées à cette occasion.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.caf.fr ou la page Facebook « Caf étudiants ».

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide au logement étudiant ?

Vous devez être titulaire de votre bail (sauf mineurs non émancipés).
Vous ne devez pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire du logement.
Vous devez avoir des ressources inférieures à un certain montant.
Vous devez vous acquitter d'une charge de logement.
Vous devez résider dans un logement décent avec un confort minimum.

Quel impact sur les droits Caf de mes parents ?

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de cette aide à titre personnel, mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. (Par exemple, s'ils bénéficient d'allocations familiales, d'une aide au logement ou du Rsa, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces prestations.)

Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.

Quel impact sur les impôts de mes parents ?

Les droits Caf sont sans incidence sur l'imposition de vos parents. Vous pouvez continuer à être rattaché fiscalement à vos parents.

Quand dois-je faire ma demande d'aide au logement ?

Vous pouvez entamer les démarches dès que le logement a été trouvé (signature du bail et remise des clés). Mais vous pouvez dès à présent faire des simulations sur caf.fr pour estimer le montant de votre aide et préparer votre budget.

Je vais être apprenti. Ai-je droit à l'aide au logement étudiant ?

En tant qu'apprenti, vous êtes considéré comme salarié. Vous ne pouvez pas prétendre à l'aide au logement étudiant mais vous pouvez percevoir une aide au logement, si vos ressources ne dépassent pas un certain montant, appelé plafond de ressources.

Aide au logement étudiant Tout se passe sur caf.fr

1

SIMULATION 📱 🤖

Le simulateur me permet ...

de calculer mes aides au logement étudiant...
de déterminer mon budget...
et de m'aider à choisir un logement !

2

DEMANDE ✅

Je fais ma demande sur caf.fr juste après mon emménagement.

J'en profite pour donner à la Caf mon n° de portable.
Il me permet de recevoir par SMS mon mot de passe
dès la fin de ma demande !

3

APPLI MOBILE 👁️ 👁️

Avec l'appli, je sais si mon dossier est en cours de traitement ...

je reçois la confirmation de mon droit ...
... et je m'informe de mes prochaines dates de versement !

4

1^{ER} VERSEMENT 🤝

Entre ma demande et mon premier versement
il faut compter généralement 2 mois.

Par exemple si je fais ma demande en ligne en
septembre, mon droit sera ouvert en octobre et je
recevrai mon premier paiement début novembre.



Aides au cautionnement locatif pour les futurs étudiants dépourvus de garants

Visale est un service de cautionnement entièrement **gratuit pour tous les étudiants de moins de 30 ans** (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires.

> Vérifiez votre éligibilité sur www.visale.fr



La garantie Loca-Pass est également gratuite et valable pour une durée de 3 ans ouverte aux étudiants de moins de 30 ans.

> Rendez-vous sur <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-loca-pass>

*Conditions d'éligibilité complètes sur www.visale.fr ou sur www.actionlogement.fr
(Dès la rentrée 2018, le dispositif Visale sera généralisé)

La Clé

La clé est une caution locative pour tous les étudiants non éligibles aux deux autres garanties ci-dessus (l'étudiant cotise à La Clé l'équivalent de 1,5% du loyers)

AIDE POUR LE TRANSPORT

AVEC **Rémi**
PARTEZ PLUS SOUVENT
À PRIX RÉDUITS !



Carte Rémi Liberté Jeune offerte pour les 4-14 ans
et en s'inscrivant sur www.yeps.fr pour les 15-25 ans.
Voir les conditions d'éligibilités sur le site www.yeps.fr

AVEC LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, MAINTENANT, C'EST ENCORE PLUS D'ÉCONOMIES !

LA CARTE **RÉMI LIBERTÉ+**
OU **RÉMI LIBERTÉ JEUNE**

1 AN DE RÉDUCTION

JUSQU'À
-66%

SUR VOS
TRAJETS EN CAR ET EN TRAIN
EN CENTRE-VAL DE LOIRE OU
DEPUIS ET VERS L'ÎLE-DE-FRANCE

LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS
EN CENTRE-VAL DE LOIRE
www.remi-centrevalde Loire.fr





La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

La CVEC, c'est quoi ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur** doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son **attestation d'acquittement** de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

2022-2023: ouverture du serveur à compter de mai (tout paiement effectué avant concerne l'année 2021-2022)

OBTENIR VOTRE ATTESTATION

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

[Découvrez la procédure en détails](#)

Même si vous êtes exonéré-e, vous devez suivre la même démarche.

OBTENIR MON ATTESTATION
année universitaire en cours 2019-20

CONSULTER MON ATTESTATION
année universitaire 2018-19

Le budget de septembre à prévoir :

- ❖ Premier loyer à payer
 - ❖ Dépôt de garantie
 - ❖ Assurance logement
 - ❖ Ouverture compteur électricité
 - ❖ **pour les non- boursiers :**
 - paiement de la Contribution Etudiante et de l'inscription universitaire
 - ❖ Achats de livres ou autres fournitures scolaires
 - ❖ Achats des cartes de transport
 - ❖ **Pas d'aide au logement le premier mois d'entrée dans le logement**
- ! Paiement de la bourse début septembre si dossier DSE fait avant le 15 mai ...**

Sites à consulter :

[Etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)

(le nouveau portail de la vie étudiante)

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

[Trouverunlogement.lescrous.fr](https://www.trouverunlogement.lescrous.fr)

www.crous-orleans-tours.fr

CAF : www.caf.fr

www.yeps.fr

www.lokaviz.fr

L'entrée en études supérieures et l'éventuel départ du foyer peut être source d'inquiétudes ou de questionnements :

le Service Social en faveur des élèves est à votre disposition pour toutes informations, orientations ou votre accompagnement.

Merci de votre attention.

Pour tous renseignements :

lycée Jehan de Beauce
02 37 18 78 00

Madame FILLEY
Madame LEFEVRE
Secrétaires Scolarité

Madame FESSARD
Assistante Sociale
tous les jours au lycée sauf le mardi
nathalie.fessard@ac-orleans-tours.fr
ou message sur pronote